COMMUNE DE FONSORBES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 3 Janvier 2022, Madame le Maire de FONSORBES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la 1ere Modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Bernard BOUSQUET, cadre de l'aéronautique en retraite, a été désigné le 15 décembre 2021 par le Tribunal Administratif de Toulouse comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de FONSORBES du Lundi 28 Février au Mardi 29 Mars 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Pour le 28 Février 2022 l'ouverture de l'enquête s'effectuera à 9H00
Pour le 29 Mars, la clôture s'effectuera à 16H00

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- **Le 7 Mars 2022 de 15H00 à 18H00**
- **Le 23 Mars 2022 de 13H30 à 16H30**
- **Le 29 Mars 2022 de 13H30 à 16H00**

Conditions sanitaires : Les gestes barrières relatifs à la crise sanitaire devront être appliqués, notamment le port du masque est obligatoire, utilisation du gel hydroalcoolique avant la consultation du dossier. L'accueil du public par le commissaire Enquêteur se fera dans une salle adaptée. Une seule personne à la fois sera accueillie

Pendant la durée de l'enquête publique, un dossier est mis à la disposition du public et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet en Mairie ou sur le registre numérique via la boite mail du service urbanisme urbanisme@fonsorbes.fr.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique est disponible sur le site internet de la commune.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de FONSORBES durant la durée de l'enquête, à savoir :

Mairie de FONSORBES
Rue du 11 Novembre 1918
31470 FONSORBES.

A l'issue de l'enquête, et avant le 29 Avril 2022, le Commissaire Enquêteur transmettra à Mme la Maire un rapport d'enquête et ses conclusions.
Ces documents seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Mairie rubrique « Urbanisme ».

A FONSORBES, le 10 Janvier 2022

Madame le Maire
Françoise SIMÉON